



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES ET P.I.I.A.

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 5 septembre 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A. ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 139, chemin des Fondateurs Lot : 5070550 Matricule : 9425-01-3217	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01 secteur A, pour la construction accessoire, de type remise, en cour arrière, d'une superficie de 8 m ² .
2. Adresse : 195, chemin Isaac-Grégoire Sud Lot : 5264261 Matricule : 9221-04-1588	Autoriser les éléments suivants : - La construction accessoire, de type garage, à plus de 2,4 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille de spécifications RT-39, exige une marge avant de 15 mètres; - L'agrandissement d'une résidence principale à plus de 5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications RT-39, exige une distance de 15 mètres.
3. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 6448417 Matricule : 0125-75-4098	Autoriser les éléments suivants : - Le lotissement de deux terrains d'une partie du lot 6448417, chacun ayant un frontage de plus de 44 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-103, exige une mesure frontale à la grille des usages et normes de la zone F-34, de 50 mètres. Cette disposition est prévue selon le règlement 2013-101, article 3.3, sur la concordance entre les tableaux, symboles, grilles des usages et normes, plan de zonage et textes. - La construction de l'accès aux aires de stationnement sur le lot "terrain 2" projeté alors que le règlement de zonage 2013-103, article 13.1.6, paragraphe 9, exige une allée mitoyenne entre deux propriétés.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

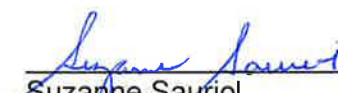
Donné à La Minerve, ce 7 août 2023.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A. à être entendues à la séance ordinaire du 5 septembre 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 7 août 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 août 2023.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière